

	Financement	Services	Temps d'attente
Prestation des services intégrés	Il s'agit d'un modèle de services coordonné et fondé sur le travail d'équipe, impliquant l'ensemble des services (santé, éducation et services sociaux).	- Le programme offre de l'accompagnement coordonné pour les enfants présentant des besoins complexes, notamment ce qui suit : - Coordination des cas - Soutien en matière de santé mentale et de troubles du comportement - Planification du soutien scolaire et familial	Pour bénéficier d'une consultation en urgence, le temps d'attente est généralement de 3 jours. Ce service est destiné aux situations de crise ou de crise imminente. Les évaluations des besoins en matière d'éducation dans le secteur public peuvent prendre entre 1 et 3 ans. - L'attente pour les services communautaires peut durer de plusieurs mois à plusieurs années, selon le service et la région.
Programme d'intervention précoce (organismes pour la famille et la petite enfance)	Ce programme d'intervention précoce financé par les pouvoirs publics est destiné aux enfants de la naissance à environ 8 ans présentant un risque de retard de développement.	- Soutien au développement et accompagnement pour les familles - Soutien à l'apprentissage en bas âge et à la préparation à l'école - Aiguillage vers des services spécialisés	En général, il faut prévoir entre 1 et 6 mois, selon la région et le service.
Services dédiés à l'autisme (Programme préscolaire en autisme / VIVA)	Ces services publics sont destinés aux enfants autistes d'âge préscolaire.	Les services comprennent de l'intervention comportementale intensive précoce (ICIP) ainsi qu'un accompagnement personnalisé assuré par des prestataires de services sous contrat.	Les familles seront contactées dans les 10 jours suivant le dépôt de leur demande, mais la prestation des services peut prendre plusieurs mois, voire un an.
Services de réadaptation physique pour les enfants et les adolescents	Ces services thérapeutiques destinés au grand public sont donnés par les réseaux régionaux de santé et les équipes de prestation de services intégrés.	- Ergothérapie - Physiothérapie - Accompagnement fonctionnel à domicile, à l'école et au sein de la communauté	L'attente varie de plusieurs mois à plus d'un an.
Inclusion NB – Programme d'aide aux familles	Il s'agit d'un programme de soutien communautaire (coordination des financements non gouvernementaux et défense des intérêts).	- Navigation dans les services et assistance technique - Sensibilisation des familles et défense des droits - Relations entre pairs et soutien à la planification	Environ 70 % des cas sont résolus grâce à la mise en place d'un plan dans les trois mois.

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme de soutien aux familles pour les enfants ayant un handicap	• Il s'agit du principal programme du Nouveau-Brunswick destiné aux enfants de moins de 19 ans en situation de handicap. • Il apporte un soutien financier et assure la coordination des services afin d'aider les familles à faire face aux coûts supplémentaires liés à la prise en charge d'un proche.	• Le financement peut comprendre ce qui suit : • Soins de relève et de répit • Aides à la garde d'enfants (personnel supplémentaire, soutien après l'école) • Matériel médical, fournitures et transport • Services d'aide à domicile • Activités de participation communautaire et de renforcement des compétences • Les familles peuvent choisir soit des services gérés par des travailleuses et travailleurs sociaux, soit un financement autogéré, en fonction de leurs besoins.	• L'attente varie en fonction du service et de la région.

Avant de déménager

- Veillez à disposer d'une lettre ou d'un document officiel attestant tout diagnostic posé par une professionnelle ou un professionnel qualifié concernant votre enfant; ce document doit être rédigé en anglais ou en français.
- Demandez les documents nécessaires, tels que votre dossier médical, toute évaluation déjà réalisée ou les rapports de diagnostic établis par les professionnelles ou professionnels qui vous ont suivi, ainsi que par les médecins qui assurent le suivi de votre enfant.
- Renseignez-vous sur les services offerts dans la région où vous emménagez; leur disponibilité peut varier dans la province.
- Si possible, prenez connaissance à l'avance des organismes locaux (services pour la famille et la petite enfance, services dédiés à l'autisme, etc.).

Après votre déménagement

Semaine 1

- Faites une demande d'adhésion à l'**assurance maladie du Nouveau-Brunswick** dès que possible.
- Si vous déménagez depuis une autre province, la couverture commence généralement après environ **3 mois (c'est généralement votre ancienne province qui vous couvre pendant cette période)**. [welcomeaide.com]

Premier mois

- Faites une demande auprès du **Programme de soutien aux familles pour les enfants ayant un handicap** dès que possible.
- Communiquez avec votre **équipe locale de prestation de services intégrés** ou votre travailleuse ou travailleur social pour bénéficier d'un soutien coordonné.
- Demandez de recevoir des services d'aiguillage pour :
 - le programme d'intervention en situation de crise;
 - les services liés à l'autisme (le cas échéant);
 - les services thérapeutiques (ergothérapie, physiothérapie, etc.).
- Inscrivez-vous sur les listes d'attente pour bénéficier d'un accompagnement psychologique, d'un service de relève et de services spécialisés.
- Trouvez une nouvelle ou un nouveau médecin de famille ou pédiatre.

Trois premiers mois

- Collaborez avec **la travailleuse ou le travailleur social qui vous a été attribué ou avec l'équipe de prestation de services intégrés** afin d'élaborer le plan d'accompagnement de votre enfant.
- Organisez des services grâce au financement du Programme de soutien aux familles pour les enfants ayant un handicap (si celui-ci est approuvé).
- Faites le suivi des traitements et des aides scolaires.
- Communiquez avec les associations locales (p. ex. Inclusion NB) pour bénéficier d'un soutien communautaire et obtenir de l'aide concernant la défense de vos droits.